



Conseils de Quartiers 2ème séance

N° 2

(St –Pierre, La Romaine, Le Val de Pôme, Les Cabots, Les Prés)

1- Contexte

⇒ Conseil de quartiers organisé le 23 juin 2015 à 18h30, salle Paul Gilardi

⇒ Nombre de participants : 22

⇒ Ordre du jour :

- **L'environnement**
- **Les risques naturels**
- **La voirie**

⇒ Déroulé :

✚ 18h00 – 18h35 : Accueil des citoyens

✚ 18h30-18h45 : Présentation des étapes et de l'ordre du jour

✚ 18h45 – 20h00 : Intervention sur l'environnement et les risques naturels

✚ 20h00-21h00 : Intervention de M. PIZEPAN, Directeur des services Techniques sur la voirie

✚ 21h00 : Fin de la séance autour d'une collation

⇒ Rappel des étapes

✚ 28 octobre 2014 : Installation du conseil de quartiers N°2.

L'objectif de cette séance a été de présenter aux citoyens le conseil de quartiers, son fonctionnement, l'intérêt d'y participer, de présenter les missions des différents acteurs et de nommer les citoyens relais.

Tous ces éléments sont réunis dans un document unique, la charte de fonctionnement des Conseils de quartiers, document entériné par le Conseil Municipal du 25 juin 2015 et disponible sur le site internet de la ville.

- ✚ Janvier 2015 : Réunion des citoyens relais avec le service population afin de réfléchir sur une méthodologie de travail pour une collaboration efficace.
- ✚ Avril 2015 : Recueil des idées prioritaires par les citoyens relais auprès des habitants de leur quartier pour proposer un ordre du jour du conseil.
- ✚ 2 Juin 2015 : Conseil de quartiers – 2^{ème} séance.
- ✚ Juillet 2015 : Conseil en Fête, le Service Population et Citoyenneté organise un moment convivial avec l'ensemble des conseillers de quartiers le 02 juillet à 18h30 à l'Espace des Arts et de la Culture.

2 – L'environnement

Question d'un citoyen :

Peut-on brûler les végétaux sur la commune de Biot ?

Réponse de la commune :

Il est strictement interdit de brûler les végétaux sur la commune de Biot. Un arrêté préfectoral a été pris par les services de l'Etat.

Il n'existe pas à Biot de collecte de déchets verts.

Il est nécessaire d'aller à la déchetterie (1.5 tonnes de gratuité pour les particuliers), ou de composter directement au domicile. Des composteurs sont proposés à l'achat par la CASA.

Réponse de la CASA :

En ce qui concerne les déchets végétaux, il existe plusieurs possibilités :

- Le compostage individuel (achat d'un composteur à prix réduit)
- L'apport à la déchetterie (1.5 tonne par habitation)
- Le mulshing : technique qui consiste à broyer les déchets et les réutiliser en broyage

Aussi, une campagne de communication sur les déchets végétaux sera organisée par la CASA à l'automne prochain.

Question d'un citoyen :

Les ordures ménagères du chemin des Cabots peuvent-elles être collectées 3 fois par semaine ?

Réponse de la CASA :

Pour améliorer le service, il est conseillé au citoyen de contacter le service Envinet. Des points de collectes individuels sont à l'étude pour ce chemin.

Question d'un citoyen :

La déchetterie chemin des Près est-elle toujours d'actualité ?

Réponse de la CASA :

La commune de Biot a délibéré pour que cette zone devienne d'intérêt communautaire.

Le projet déchetterie n'a pas abouti, un projet de ressourcerie est en cours

Question d'un citoyen :

Quels sont les projets de la municipalité sur le domaine des Aspres ? le conseil de quartiers n°1 peut-il y participer de concert avec le conseil de quartiers n°2 ?

Réponse de la commune :

C'est un secteur qui concerne l'ensemble des Biotois, une attention particulière est portée sur cette zone. Aussi, lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), des ateliers de concertation seront organisés.

Question d'un citoyen :

Comment le domaine des Aspres est-il entretenu ?

Réponse de la commune :

Le domaine des Aspres est entretenu. Néanmoins des contraintes environnementales (plantes rares, espèces protégées,...) rendent difficile son entretien.

Question d'un citoyen :

Où en est le projet immobilier route de la mer ?

Réponse de la commune :

C'est un projet porté par Logis Familial, un projet qualitatif, s'insérant au mieux dans l'environnement. Celui-ci devra être présenté aux riverains autour du 10 juillet 2015. Il est prévu sous réserve de l'évolution du projet :

- 34 logements sociaux
- 16 logements avec l'accession à la propriété

Question d'un citoyen :

Quelles sont les solutions concernant le mur anti-bruit ? Ce désagrément concerne le chemin des Près, chemins des Cabots et chemin de la Romaine.

Réponse de la commune :

En octobre 2014 Escota a fait une proposition à hauteur de 645 000€ pour une réduction du bruit de seulement 3 décibels. Dans ce contexte, la municipalité a rejeté cette proposition et demande une nouvelle expertise. La municipalité pourra organiser une « table ronde » à ce sujet avec les différentes parties.

3 – Risques naturels

Question d'un citoyen :

Quel est le devenir du bassin des Horts ?

Réponse de la commune :

Les seules parties constructives sont de petites zones. Une partie étant réservée à la construction du bassin de rétention des eaux.

Question d'un citoyen :

Quand est-ce que la commune pourra envoyer des SMS pour alerter en cas d'inondations ?

Réponse de la commune :

C'est une proposition qui sera étudiée.

4 - Voirie

La sécurisation des voiries et des cheminements piétons fait partie des objectifs de la municipalité. Pour ce faire, un schéma directionnel de voirie est en cours. Il s'agit d'un tableau de bord relevant les travaux à réaliser, la planification de ces travaux, le budget, ...

Pour ce conseil de quartiers, une visite sur site sera organisée par les services de la commune afin d'évoquer sur place les solutions envisageables pour améliorer la voirie.

Question d'un citoyen :

Peut-on améliorer la sécurité des piétons aux arrêts des bus scolaires, chemin des Près et au musée Fernand Léger ?

Réponse de la commune :

C'est une solution envisageable. Pour se faire, la municipalité prendra attache avec le service Envibus de la CASA.

Question d'un citoyen :

De quelles compétences les aménagements de la RD4 dépendent-ils ?

Réponse de la commune :

Le département a à sa charge l'emprise de la voie.

Question d'un citoyen :

Quels sont les projets pour l'aménagement et la sécurisation de la RD4 qui va de Biot 3000 à la gare de Biot ?

Lecture d'un courriel envoyé par les conseillers départementaux à un citoyen

« Il s'agit d'une priorité du conseil départemental, une étude est en cours. »

Question d'un citoyen :

Peut-on entretenir les trottoirs chemin du Val de Pôme ?

Réponse de la commune :

C'est une compétence communale. Aussi, la mutualisation d'une balayeuse avec d'autres communes est envisagée.

Si cette mutualisation n'aboutit pas, un achat sera proposé.

Question d'un citoyen :

Peut-on faire des contrôles de vitesse chemin de la romaine ?

Réponse de la commune :

Il est possible de faire des contrôles radar par la gendarmerie sachant que ces contrôles nécessitent une distance entre 50 et 100 mètres pour que les jumelles puissent prendre en toute objectivité la vitesse.

Question d'un citoyen :

Peut-on sécuriser les piétons chemin du Val de Pôme ?

Réponse de la commune :

Sur ce chemin, il existe un passage piétons qui n'est pas positionné de manière judicieuse. La Municipalité envisage de le déplacer.

Question d'un citoyen :

Le chemin de la Romaine est très dangereux. Des travaux sont-ils prévus ?

Réponse de la commune :

Le chemin de la Romaine fait partie du schéma directeur de la voirie.

21h00 : Fin de la séance autour d'une collation